

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 avril 2023

---

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 1090)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 30

présenté par  
M. Jean-René Cazeneuve

-----

**TITRE**

À la fin du titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement »,

les mots :

« étendre le bénéfice des tarifs réglementés de l'électricité sans accompagnement du bouclier tarifaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de mieux tenir compte de l'objet de la proposition de loi.